

leur région géographique ou politique. Ils sont responsables envers le directeur de la Division de la présentation de renseignements officiels sur toutes les questions commerciales dans leur territoire respectif.

Des commissaires du commerce, représentants du Canada dans les 41 bureaux à l'étranger, mettent en contact exportateurs et importateurs du Canada et des autres pays. Ils étudient les débouchés potentiels pour des produits canadiens particuliers, font rapport sur le genre exact de marchandises voulues, la concurrence, les règlements commerciaux, les tarifs, les règlements sur l'expédition et l'emballage. Les demandes de marchandises canadiennes sont transmises à Ottawa ou directement aux maisons canadiennes intéressées. Les commissaires du commerce, pour l'importateur canadien, cherchent des sources de matières premières et d'autres marchandises désirées au Canada et aident l'exportateur étranger qui désire écouler ses produits au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les commissaires du commerce forment partie intégrante de la mission et prennent le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers ils agissent aussi comme consuls ou vice-consuls selon leur statut de fonctionnaires du service extérieur. Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour les commissaires du commerce afin de rafraîchir leurs connaissances de l'ensemble des industries canadiennes. Des contacts avec les exportateurs et importateurs canadiens sont établis ou rétablis, et les commissaires du commerce ont l'occasion de transmettre des renseignements sur la situation commerciale et les potentialités de leur territoire directement aux personnes les plus intéressées.

Il y a des bureaux de commissaire du commerce dans les pays suivants: Argentine, Australie (Sydney et Melbourne), Congo belge, Belgique, Brésil (Rio-de-Janeiro et Sao-Paulo), Antilles britanniques (Jamaïque et Trinité), Chili, Chine, Colombie, Cuba, Egypte, France, Grèce, Guatemala, Hong-Kong, Inde, Irlande, Italie, Union malaise, Mexique, Hollande, Terre-Neuve, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Portugal, Sud-Afrique (Johannesburg et Cape-Town), Suède, Royaume-Uni (Londres, Liverpool et Glasgow); Etats-Unis (Washington, New-York, Chicago et Los Angeles); et Venezuela. Des représentants canadiens du ministère du Commerce sont attachés à la mission militaire canadienne en Allemagne et à la mission canadienne au Japon.

**Division des relations commerciales et des tarifs étrangers.**—La Division des relations commerciales et des tarifs étrangers recueille et met à la disposition des organismes d'Etat et des exportateurs des données sur les conventions de commerce et les relations commerciales avec les autres pays, les tarifs, les règlements sur les importations et le change, les contingentements et les embargos. D'une manière plus générale, cette division s'occupe des questions relatives aux conventions de commerce et aux méthodes commerciales des autres pays. Ce travail comporte des recherches minutieuses sur tous les aspects du régime commercial et sur l'évolution tarifaire et financière, ainsi que la préparation de renseignements nécessaires à l'étude préliminaire et à la préparation de nouvelles conventions de commerce, du renouvellement et de la révision des accords commerciaux.

La section des tarifs étrangers de cette division fournit des renseignements aux exportateurs canadiens et aux autres services administratifs sur les tarifs, les contingentements, les embargos, la documentation et d'autres facteurs techniques dans